



Victime d'une agression au couteau, montant du préjudice

Par **sopnaso**, le **05/08/2013** à **03:36**

Bonjour,

J'ai été victime d'une agression au couteau le 05/04/2013, après une première expertise le 03/01/2012, le médecin expert a jugé que mon état n'était pas consolidé, Le rapport final vient d'être rendu. POUvez vous me donner le montant de l'indemnisation et le temps que ça prend en sachant que l'audience civile est fixée au 13/09/2013.

date des violences : 05/04/2011

deficit fonctionel temporaire partiel : 10% du 05/04/2011 au 31/01/2012

arret de l'activité professionnelle : du 05/04/2011 au 31/01/2012

souffrance endurées : 2.5/7

date de consolidation : 31/01/2012

A.I.P.P : nulle selon le barème de droit commun

dommage estétique : 1/7

Merci d'avance

Par **sopnaso**, le **05/08/2013** à **03:38**

HELP PLEASE